

**CONSEIL D'ETAT**

Château cantonal  
1014 Lausanne

Organe d'exécution du service civil  
Monsieur Markus Bosshart  
Uttigenstrasse 19  
3600 Thun

Réf. : MFP/15000397

Lausanne, le 3 octobre 2007

**Consultation relative à la révision de la loi fédérale sur le service civil et la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir**

Monsieur,

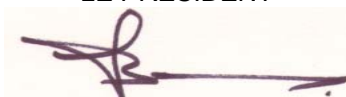
Le Conseil d'Etat, après avoir procédé à une consultation élargie de ses services à propos des objets cités en titre, vous transmet par la présente sa détermination et vous remet en annexe, conformément à la demande de Madame la Conseillère fédérale Doris Leuthard du 27 juin 2007, le questionnaire dûment complété.

Si nous sommes globalement en faveur d'une révision de la loi sur le service civil dans le sens d'une "procédure simplifiée", nous ne soutenons pas le projet de révision de la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Nous pensons que cette démarche porterait notamment atteinte à l'organisation de la protection civile en négligeant le service personnel accompli dans le cadre de l'obligation de servir.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

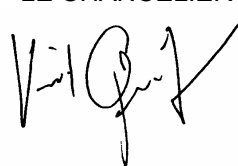
AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pascal Broulis

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

**Annexe**

- Questionnaire dûment complété